



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°18-17

L'an deux mille dix-huit, à 10h

Le 10 juillet, à Montmédy

Date de convocation	13 juin 2018
<b>Nombre de délégués :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">●</span> Titulaires</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Suppléants</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Présents</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Votes par procuration</li> </ul>	<p>45 Titulaires 45 Suppléants <b>27 Présents</b> 2 votes par procuration</p>

#### Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Claude LALLEMENT
M. Philippe CLAUDE	M. JP CHABOUSSON
M. Bernard PIERQUIN	M. Jean PANCHER
M. Boris RAVIGNON	M. Michel COURTOISIER
M. Daniel ROUMY	M. Patrick FLOQUET
M. Pascal GILLAUX (Pv M. Dekens)	M. Robert PASCOLO
M. JC JACQUEMART	M. Gilbert BOGARD
M. Robert DELOGE	M. Michel NORMAND (Pv M. Wallendorff)
M. Francis LECLERC	Mme Dominique HUMBERT
M. Daniel ROUVENACH	M. Edouard JACQUE
Mme Thérèse BERGER	M. JF DAMIEN
M. Yvon HUMBLOT	M. Eric GILLARDIN
M. Régis RAOUL	Mme Morgane PITEL
M. Daniel COURTAUX	

#### Objet de la délibération :

**Demande de retrait de la Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs**

Résultat du vote
<p>Pour : 3 Contre : 2 Abstention : 24</p>

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°18-17

### Objet de la délibération :

### Demande de retrait de la Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs

Par délibération du 15 février 2018, la Communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs demande sa sortie de l'EPAMA.

L'Article 4 des statuts de l'EPAMA du 21/12/17 dispose :

« 1° [...] Cette adhésion est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la collectivité ou du groupement de collectivités qui souhaite adhérer et du comité syndical de l'EPAMA-EPTB Meuse. La délibération de l'EPAMA-EPTB Meuse est adoptée par le comité syndical à la majorité simple des membres présents ou représentés, après avis du bureau.

2° De la même manière, le retrait d'un adhérent de l'EPAMA-EPTB Meuse est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la collectivité ou du groupement de collectivités qui souhaite se retirer et du comité syndical de l'EPAMA-EPTB Meuse. »

Le 14 juin dernier, le Président a donc soumis à l'avis du Bureau Syndical cette demande de retrait. L'avis rendu a été le suivant :

- Envoyer un courrier au Président et aux conseillers de la communauté de communes afin de les informer des dispositions que le Président de l'EPAMA propose pour d'une part modifier le calcul de cotisation et d'autre part contenir les dépenses au strict nécessaire et donc limiter la hausse des cotisations.
- Réunir de nouveau le Bureau Syndical le 10 juillet, avant le Comité, afin de donner un avis définitif.

L'avis rendu par le Bureau Syndical, ce 10 juillet, est présenté en séance par le Président : abstention unanime du Bureau Syndical concernant cette demande de retrait.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Commercy-Void-Vaucouleurs en date du 15 février 2018 et demandant le retrait du syndicat mixte ouvert « EPAMA EPTB Meuse »

Vu les statuts du 21/12/2017 de l'EPAMA et notamment leur article 4,

Après avis du Bureau syndical rendus le 14 juin et le 10 juillet,

Le Comité Syndical :

- Approuve le retrait de la Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs

le Président



Boris RAVIGNON